

NOTE DE SYNTHÈSE

DU 18 MAI 2020

POLE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

**CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN ET D'UNE CELLULE D'AIDE ADMINISTRATIVE EN
DIRECTION DU SECTEUR ASSOCIATIF DURANT LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

La propagation du coronavirus nous a conduits à vivre des mesures de confinement qui ont touché chacun d'entre nous. Mais au-delà de l'impact individuel, le confinement a touché aussi quelques 1,6 millions d'associations actives que compte la France et notamment aussi celles de notre territoire.

C'est pourquoi la ville de Savigny-sur-Orge souhaite rapidement mettre en place un fonds de soutien d'un montant de 100.000 € en direction des associations en difficultés du fait de l'interruption de leurs activités pendant la crise sanitaire du Covid-19.

Ce fonds de soutien sera complété par la mise en place d'une cellule d'aide administrative permettant aux associations d'être accompagnées, conseillées et aidées dans leurs démarches, et dans l'évaluation de leur situation. Il s'agira notamment d'accompagner les associations employeurs dans l'accès aux dispositifs nationaux et régionaux d'aide au maintien de leurs emplois.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter la création du fonds de soutien et de la cellule d'aide administrative en direction du secteur associatif.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT les mesures prises par la ville de Savigny-sur-Orge pour lutter contre l'épidémie,

CONSIDERANT la mise en difficulté des associations du fait de l'interruption de leur activité durant la crise sanitaire,

CONSIDERANT la volonté de la ville de Savigny-sur-Orge, d'accompagner les associations à surmonter les difficultés rencontrées sur le plan administratif,

CONSIDERANT que la ville de Savigny-sur-Orge souhaite créer un fonds de soutien pour toutes les associations que la crise du Covid-19 a contraint à suspendre leurs activités ou à engager des dépenses imprévues et supplémentaires,

CONSIDERANT que ce fonds viendra en complément du maintien des subventions des associations particulièrement affectées par l'impossibilité de relancer leur activité dans des conditions normales.

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Joëlle EUGENE, adjoint au Maire déléguée à la culture,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un fonds de soutien doté de 100.000 € pour toutes les associations que la crise du Covid-19 a contraint à suspendre leurs activités ou à engager des dépenses imprévues et supplémentaires.

APPROUVE la création d'une celle municipale d'appui administratif pour aider les associations à la activé les dispositifs nationaux et régionaux d'aides publiques mis en place dans le cadre de la crise du Covid-19.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.